



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/AWGLCA/2009/L.6
14 décembre 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DE L'ACTION CONCERTÉE
À LONG TERME AU TITRE DE LA CONVENTION**
Huitième session
Copenhague, 7-15 décembre 2009

Point 5 de l'ordre du jour
Rapport de la session

**Projet de rapport de la huitième session du Groupe de travail spécial
de l'action concertée à long terme au titre de la Convention**

Rapporteuse: M^{me} Lilian Portillo (Paraguay)

TABLE DES MATIÈRES

(À compléter)

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La huitième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (Groupe de travail spécial) s'est tenue au Centre Bella à Copenhague (Danemark) du 7 au 15 décembre 2009.
2. Le Président du Groupe de travail spécial, M. Michael Zammit Cutajar (Malte) a ouvert la session et souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Il a également salué le Vice-Président du Groupe de travail spécial, M. Luiz Alberto Figueiredo Machado (Brésil), et la Rapporteuse, M^{me} Lilian Portillo (Paraguay).

(À compléter)

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 1^{re} séance, le 7 décembre, le Groupe de travail spécial a examiné une note du Secrétaire exécutif renfermant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/AWGLCA/2009/15).
4. À la même séance, l'ordre du jour a été adopté comme suit:
 1. Ouverture de la session.
 2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session.
 3. Permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà, en réfléchissant notamment à:
 - a) Une vision commune de l'action concertée à long terme;
 - b) Une action renforcée au niveau national/international pour l'atténuation des changements climatiques;
 - c) Une action renforcée pour l'adaptation;
 - d) Une action renforcée dans le domaine de la mise au point et du transfert de technologies pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation;
 - e) Une action renforcée dans l'apport de ressources financières et d'investissements pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation et la coopération technologique.
 4. Questions diverses.
 5. Rapport de la session.

III. Rapports sur les points 2 b) à 4 de l'ordre du jour

(À compléter)

IV. Rapport de la session

(Point 5 de l'ordre du jour)

5. À sa ... séance, le ... décembre, le Groupe de travail spécial a examiné le projet de rapport de sa huitième session (FCCC/AWGLCA/2009/L.6). À la même séance, sur proposition du Président, le Groupe de travail spécial a autorisé la Rapporteuse à achever l'établissement du rapport de la session, avec le concours du secrétariat et suivant les indications du Président.

Annexes

(À compléter)
